

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

3 juillet 2025

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **3 juillet 2025 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle, la directrice adjointe - développement durable du territoire et le directeur du Service de l'environnement et du développement durable.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Programme de subvention aux associations de lacs - financement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

3 juillet 2025

CA25 07 150

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA25 07 151

5. Programme de subvention aux associations de lacs - financement

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget de 25 000 \$ dans le cadre de son programme de subvention aux associations de lacs pour le lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de projets dans le cadre du programme et que la date limite pour soumettre un projet était le 9 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une seule demande et que celle-ci a été recommandée par le Service de l'environnement et du développement durable pour un montant total de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-460-00-971;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder le financement demandé au projet suivant :

- Étude sur l'habitat du poisson, Association du lac Tremblant : 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA25 07 152

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière